

II – Aménagements et développement du territoire français

(Environ 30% du temps de la géographie)

Thème 2 – L'organisation du territoire français

Thème 2 – L'organisation du territoire français

CONNAISSANCES

Les contrastes territoriaux

La production de la richesse est concentrée sur le territoire national, en lien avec les dynamiques européennes et mondiales. Les métropoles dont Paris, les régions motrices, certains espaces frontaliers et les littoraux sont des lieux privilégiés.

DÉMARCHES

Une étude de cas : l'agglomération parisienne

L'étude de cas débouche sur la mise en évidence des grands contrastes territoriaux à l'échelle nationale et du rôle des acteurs publics et privés. Ces contrastes sont reportés sur un croquis de l'organisation du territoire national.

CAPACITÉS

Décrire et expliquer

- la distribution spatiale des activités sur le territoire de la France
- le poids et le rayonnement de Paris
- quelques formes de disparités ou d'inégalités sur le territoire national

Réaliser un croquis de l'organisation du territoire national

(BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)

« L'organisation du territoire français » est le second thème à traiter dans le cadre de la seconde partie du programme intitulée « Aménagement et développement du territoire français ». Le professeur peut construire son projet sur la base de **4 à 5 heures** environ.

Problématiques

Le thème de l'organisation du territoire invite à appréhender, dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée, l'inégale distribution des activités et de la richesse sur le territoire français et les contrastes territoriaux qui en découlent. Ce thème s'inscrit donc de manière logique dans le prolongement du point de programme consacré aux espaces productifs.

L'organisation du territoire français est présentée dans ses contrastes majeurs. Au-delà de la part d'héritages dont ils procèdent, ces contrastes sont pour l'essentiel aujourd'hui la résultante de dynamiques externes, l'intégration européenne et la mondialisation, qui tendent à aggraver les disparités et les inégalités au sein du territoire national. On soulignera les effets du processus de mondialisation qui tend spontanément à la polarisation des activités, des richesses et des hommes dans les métropoles, les régions motrices (dont l'Île de France et la région Rhône-Alpes par exemple sous l'influence de métropoles génératrices de croissance) et les interfaces, littorales ou frontalières (les grandes villes portuaires, les espaces transfrontaliers dynamiques,...). L'intégration européenne a amené un changement majeur de la situation géographique de ces dernières, marquée par le passage d'une situation marginale à celle d'espace charnière, d'interface à valoriser dans le contexte européen qui contribue à leur essor (espaces et métropoles du Nord, par exemple, intégrées à la mégapole européenne).

Ces évolutions majeures contribuent en partie à gommer les vieux schémas d'organisation du territoire ainsi que les grands déséquilibres territoriaux traditionnels : l'opposition Paris/Province est par exemple atténuée par l'affirmation des métropoles de province ; le clivage entre une France industrielle et riche au Nord Est et une France plus rurale et plus pauvre au Sud Ouest, s'efface progressivement en raison du rattrapage du Sud et de l'Ouest, résultant de la décentralisation industrielle dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, mais aussi de l'apparition de nouveaux facteurs de localisation des industries de haute technologie dans les métropoles, enfin de l'essor touristique dont ces régions bénéficient.

L'accent sera mis sur les phénomènes de fragmentation du territoire aux différents niveaux d'échelles : à l'échelle nationale comme au niveau régional, on relèvera le décalage croissant entre les métropoles et le reste du territoire ; à l'échelle des agglomérations, les phénomènes de ségrégation spatiale, les inégalités liées à la pauvreté et aux revenus, dessinent également des configurations spatiales fragmentées.

Dans le contexte des nouvelles dynamiques affectant le territoire national, les acteurs de l'aménagement, l'Etat, mais également les collectivités territoriales et l'Union européenne, mettent en œuvre une politique d'aménagement des territoires dont la logique évolue face à une contradiction majeure : comment assurer l'insertion du territoire dans la mondialisation, le maintien de la compétitivité, et garantir l'équité entre les territoires ? Cette politique passe progressivement d'une logique d'équité spatiale à une politique d'accompagnement des territoires les plus compétitifs sans totalement abandonner les territoires en difficulté économique et sociale. Si les zones les plus en difficulté reçoivent des subventions publiques, cette assistance n'est cependant plus une priorité. Les politiques d'aménagement visent davantage à soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, sous l'influence des acteurs locaux notamment, publics et privés. Ainsi par exemple, la politique des pôles de compétitivité, situés dans les grandes métropoles, illustre cette orientation majeure. Plus globalement, les acteurs de l'aménagement favorisent par les connexions croissantes des métropoles ou par le soutien à la compétitivité des pôles, les territoires les mieux insérés en Europe et dans le monde.

Deux fils directeurs peuvent donc guider la mise en œuvre de ce thème :

- Quels sont les effets de l'intégration européenne et de la mondialisation sur les contrastes territoriaux aux différentes échelles ?
- Les politiques d'aménagement du territoire compensent-elles le creusement des inégalités et la fragmentation du territoire ?

Étude de cas

L'agglomération parisienne

Il s'agit de voir en quoi **Paris, métropole complète et ville mondiale, concentre des pouvoirs de nature diverse** : politique (le siège des institutions françaises et internationale, économique (espace majeur de production de la richesse en France, de réception des I.D.E, première ville universitaire) et culturel (musées, grandes manifestations comme les Salons, des expositions d'envergure nationale et internationales, etc..). Si elle demeure en situation dominante à l'échelle du territoire national, son statut et son rang dans la hiérarchie des métropoles européennes et des villes mondiales doivent être renforcés dans un contexte de concurrence internationale accrue.

A une autre échelle, on soulignera les dynamiques de croissance de cette aire urbaine gigantesque, ses multiples pôles et ses contrastes socio spatiaux.

Le projet du grand Paris est emblématique de la compétition que livre Paris pour se maintenir dans la hiérarchie mondiale. Après avoir tenté de lutter contre le poids excessif de Paris, notamment par la politique de décentralisation industrielle, le choix des politiques publiques est de prendre appui sur la métropole pour renforcer l'insertion du territoire dans la mondialisation. Il s'agit de conforter les atouts de la capitale, en matière économique, de recherche et d'innovation. C'est en ce sens que vont les grands travaux, les nouveaux équipements, le renforcement des liaisons TGV, les projets de transports urbains. Mais le projet du Grand Paris vise également à rééquilibrer les inégalités socio-spatiales et la distribution des richesses. La poursuite de ces objectifs passe par une ambitieuse politique d'aménagement urbain, notamment par les réseaux de transports.

Paris est donc à la fois un élément d'aménagement du territoire et de développement.

Mise en perspective

La mise en perspective se fait au moyen de cartes qui permettent de passer de Paris au territoire national afin de mettre en évidence les facteurs d'organisation du territoire français. L'étude des contrastes territoriaux peut être réalisée au moyen de quelques cartes :

- carte des métropoles (poids démographique, pourcentage d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines)
- carte des interfaces majeures du territoire français (littoraux, ports et aéroports à vocation mondiale, européenne et nationale, régions transfrontalières)
- carte des axes majeurs et des réseaux de communication

Ce travail de lecture et d'analyse de cartes thématiques se traduit par un **croquis** sur lequel on identifie les éléments suivants :

- **Les métropoles et les principaux axes de communication ;**
- **quelques facteurs de dynamisme** parmi lesquels les pôles de compétitivité mondiaux, quelques technopôles, les principaux ports et littoraux les plus attractifs, ou encore les **flux d'IDE** comme témoin de l'attractivité de certains espaces ;
- enfin, **les contrastes territoriaux** peuvent être soulignés par la représentation des régions attractives, des régions en reconversion difficile, des espaces à dominante rurale en difficulté et des périphéries que sont les DROM.

A l'issue de ce thème, les élèves doivent connaître les dix premières aires urbaines du territoire français. Ils doivent savoir que les métropoles, certains espaces frontaliers et les littoraux sont des lieux privilégiés du territoire.

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Faire l'historique de l'aménagement du territoire
- Conduire l'étude à une seule échelle d'analyse

Pour aller plus loin

- Y. Colombel, D. Oster (dir), *La France, territoires et aménagement face à la mondialisation*, Nathan 2011
- F. Smits, *Géographie de la France*, Initial, Hatier, 2011
- R. Marconis, *France : recompositions territoriales*, La Documentation photographique, n°8051.2006
- T. Saint-Julien. R. Le Goix, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*. Belin 2007.